



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 12.10.2011
COM(2011) 641 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU
CONSEIL**

**INSTRUMENT D'AIDE DE PRÉADHÉSION (IAP)
CADRE FINANCIER INDICATIF PLURIANNUEL RÉVISÉ POUR 2012-2013**

Introduction

Le cadre financier indicatif pluriannuel (CFIP) de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) sert à fournir des informations sur la ventilation indicative de l'enveloppe globale affectée à cet instrument, telle que proposée par la Commission conformément à l'article 5 du règlement (CE) n° 1085/2006 («règlement IAP»). Il rattache au processus budgétaire le cadre politique défini dans le «paquet Élargissement». Les documents indicatifs de planification pluriannuelle (DIPP) établis pour chaque pays bénéficiaire et pour le programme multibénéficiaires, sur la base desquels l'aide de préadhésion est fournie, tiennent compte de la ventilation indicative proposée dans le CFIP.

Le CFIP est basé sur un cycle de programmation de trois années consécutives. Normalement, un cadre financier indicatif pluriannuel pour les années N, N+1 et N+2 sera présenté dans le courant du dernier trimestre de l'année N-2, dans le cadre du «paquet Élargissement». Il constituera une traduction en termes financiers des priorités politiques énoncées dans ce paquet, en tenant compte du cadre financier. L'année 2013 étant la dernière année budgétaire de l'IAP, le présent CFIP concerne uniquement les changements prévus pour les deux dernières années de l'actuel cadre financier pluriannuel, à savoir 2012 et 2013. Il précise l'affectation des fonds d'aide de préadhésion, par pays et par volet, pour ces années et donne une indication de l'enveloppe allouée au programme multibénéficiaires, ainsi que des montants affectés aux dépenses de soutien.

Comme les années précédentes, le CFIP est publié sur la base du statut actuel des pays concernés et ne préjuge donc pas, à ce stade, des décisions du Conseil relatives aux avis présentés dans le cadre du «paquet Élargissement» ni d'une date d'adhésion probable des pays candidats. À ce titre, il tient compte du fait que le Monténégro a changé de statut en obtenant celui de pays candidat en décembre 2010¹, ainsi que de la date d'adhésion prévue de la Croatie, le 1^{er} juillet 2013. Si des modifications substantielles devaient être apportées au présent CFIP avant sa prochaine révision annuelle à l'automne 2012, la Commission publierait une version modifiée en temps utile.

Les priorités politiques générales de préadhésion sont énoncées dans les partenariats pour l'adhésion et les partenariats européens, dans les rapports annuels de suivi et dans le document de stratégie pour l'élargissement, qui constituent le «paquet Élargissement» présenté chaque année au Parlement européen et au Conseil.

Programmation financière stratégique

1. REPARTITION DES FONDS ENTRE LES DIFFERENTS PAYS

Le point de départ pour le calcul des dotations en 2007 était l'engagement pris par la Commission de faire en sorte qu'aucun pays bénéficiaire ne reçoive moins en 2007 qu'en 2006 et que la Bosnie-Herzégovine et l'Albanie ne reçoivent pas moins que la moyenne annuelle

¹ La mise en œuvre des volets III, IV et V pour le Monténégro dépend de l'adoption par le Conseil et par le Parlement européen de la modification du règlement n° 1085/2006, telle que proposée par la Commission [COM(2011) 446 du 20 juillet 2011].

des fonds qu'elles ont reçus entre 2004 et 2006. Il a ainsi été tenu compte du fait que les fonds pour ces pays ont été concentrés sur 2004.

Les données chiffrées pour la période commençant en 2008 ont été calculées sur la base de dotations par habitant, qui ont été citées par le passé en tant qu'indicateur indirect des besoins et de l'impact. À l'intérieur de l'actuel cadre financier, les niveaux par habitant pour chaque candidat potentiel des Balkans occidentaux ont augmenté par rapport à cet indicateur, en dépassant la moyenne de 23 EUR (aux prix de 2004) reçus par habitant au titre du programme CARDS sur la période 2004-2006. La ventilation globale des fonds entre les pays a été respectée, à l'exception du Kosovo², qui a bénéficié d'un soutien financier plus important au titre de l'IAP. En 2008, 60 000 000 EUR ont été octroyés par l'autorité budgétaire dans le cadre d'une large mobilisation de nouveaux fonds en faveur de la stabilité et du développement du Kosovo. Ce montant a été complété par un transfert de 60 000 000 EUR supplémentaires provenant de crédits d'assistance macrofinancière non utilisés. En 2009, 40 000 000 EUR supplémentaires ont été engagés dans le cadre des mesures prises pour donner suite à la conférence des donateurs qui s'est tenue en juillet 2008.

Pour les deux pays candidats que sont la Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, une dotation de plus de 30 EUR par habitant (aux prix de 2004) est attribuée. Cette dotation est maintenue sur toute la période pour la Croatie. Étant donné que ce pays devrait adhérer le 1^{er} juillet 2013, la dotation qui lui est attribuée au titre de l'IAP sera réduite de moitié par rapport au montant initialement prévu, excepté pour le développement rural où la dotation de 2013 sera entièrement maintenue au niveau initialement prévu pour ladite année. La Commission présentera une proposition de révision du cadre financier pour 2013 dès que le traité d'adhésion sera signé, conformément au point 29 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière. Pour l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le financement calculé par habitant continue d'augmenter et représente le niveau minimum de financement nécessaire pour permettre la mise en place d'administrations adéquates, quelle que soit la taille du pays.

Pour le Monténégro, les niveaux de financement par habitant sont supérieurs à ceux des candidats potentiels et représentent le niveau minimum de financement nécessaire pour permettre le fonctionnement adéquat des administrations, quelle que soit la taille du pays.

En ce qui concerne la Turquie, compte tenu de la taille et de la capacité d'absorption du pays, les niveaux d'aide par habitant augmenteront progressivement au cours de la période 2007-2013.

Quant à l'Islande, elle fait figure d'exception parmi les pays candidats vu son degré d'alignement sur le droit de l'UE du fait de l'accord sur l'Espace économique européen, ainsi que son niveau de développement économique et social. Pour cette raison, il a été convenu que le pays recevrait une aide de l'IAP exclusivement au titre du volet I, géré par la Commission. Les fonds couvrent trois années et ont commencé à être versés en 2011.

² Selon le statut défini par la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies.

2. REPARTITION ENTRE LES DIFFERENTS VOLETS

L'aide l'IAP est octroyée au titre des cinq volets suivants: I – Aide à la transition et renforcement des institutions; II – Coopération transfrontalière; III – Développement régional; IV – Développement des ressources humaines; et V – Développement rural.

Le volet I, Aide à la transition et renforcement des institutions, couvre l'ensemble des actions de renforcement des institutions et des investissements liés à l'acquis. Il aide les pays bénéficiaires à renforcer leurs capacités administratives et judiciaires et traite, par ordre de priorité, les mesures de coopération non couvertes expressément par d'autres volets.

Le volet II, Coopération transfrontalière, soutient les activités transfrontalières entre les pays bénéficiaires, d'une part, et entre les pays bénéficiaires et les États membres, d'autre part. Il couvre aussi la participation des bénéficiaires de l'IAP aux programmes de coopération transnationale du FEDER et aux programmes de l'IEVP en faveur de bassins maritimes, selon le cas.

Les volets III à V sont accessibles uniquement aux pays candidats et ont pour objectif de préparer ces derniers à la programmation, à la mise en œuvre et à la gestion des Fonds structurels, de cohésion et de développement rural lors de l'adhésion en harmonisant le plus possible, dans le cadre des règles relatives à l'aide extérieure, les méthodes de mise en œuvre de ces fonds. Plus particulièrement, le volet III, Développement régional, a pour vocation d'égaliser, dans toute la mesure du possible, le FEDER et le Fonds de cohésion. Le volet IV, Développement des ressources humaines, prépare les pays candidats au Fonds social européen, dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi. Le volet V, Développement rural, aide les pays candidats à se préparer aux programmes de développement rural financés par l'Union européenne pour l'après-adhésion, en mettant en œuvre l'aide de préadhésion au moyen de systèmes aussi proches que possible de ceux nécessaires après l'adhésion.

Au moment de déterminer la ventilation des dotations entre les différents volets, il a été dûment tenu compte de l'état de préparation des systèmes de gestion décentralisée nécessaires à la mise en œuvre des volets III, IV et V dans les pays candidats actuels et de la nécessité de faire correspondre les montants des financements au titre du volet II, portant sur la coopération transfrontalière avec les États membres, à celui des financements équivalents au titre du FEDER, prélevés sur la rubrique 1b.

3. AUTRES DOTATIONS

Dépenses de soutien

Cette enveloppe couvre les frais administratifs directement liés à la mise en œuvre de l'IAP.

Dotations du programme multibénéficiaires

Les programmes multibénéficiaires relevant du volet I sont conçus pour compléter les programmes nationaux et consolider les relations multilatérales dans les Balkans occidentaux et en Turquie. La stratégie est axée sur des domaines jugés essentiels pour l'intégration européenne et la stabilité dans la région et sur des questions qui exigent une coopération entre les pays. Les programmes ayant une incidence régionale et/ou ceux pouvant bénéficier d'économies d'échelle ou d'envergure, s'ils sont mis en œuvre horizontalement dans un certain nombre de pays bénéficiaires, sont financés à partir de cette enveloppe.

Les programmes multibénéficiaires financent, notamment, l'École régionale d'administration publique, l'accord de libre-échange centre-européen (ALECE), le Conseil de coopération régionale (CCR), la lutte contre la criminalité organisée, les bourses Erasmus et l'enseignement supérieur. Ils constituent également une base pour le mécanisme de financement de la société civile qui combine le soutien au titre des programmes nationaux et des programmes multibénéficiaires de l'IAP. Le renforcement des institutions pour les Balkans occidentaux, la Turquie et l'Islande est financé par l'instrument TAIEX et des dotations sont accordées pour la réalisation d'audits et d'évaluations des programmes régionaux et nationaux, ainsi que pour des activités d'information et de communication. Les besoins en investissements en faveur des PME, de l'efficacité énergétique et du développement des infrastructures, à la satisfaction desquels la Banque européenne d'investissement et d'autres institutions financières internationales (IFI) collaborent étroitement, continueront d'être financés à partir d'une fraction importante de la dotation régionale et horizontale. Ce financement sera coordonné dans le contexte du cadre d'investissement pour les Balkans occidentaux, mis en place à la fin de 2009 pour renforcer la coordination et la coopération entre les donateurs et les IFI jouant un rôle actif dans les Balkans occidentaux. À compter de 2010, une partie du volet II, à savoir la participation des pays aux programmes transnationaux «Méditerranée» et «Europe du Sud-Est» du FEDER sera elle aussi mise en œuvre sur une base multibénéficiaires par souci de facilité.

Présentation des chiffres

Le tableau ci-après présente les chiffres évoqués ci-dessus en *prix courants* et en *euros*. Il indique les dotations par pays et par volet, ainsi que les montants alloués au programme multibénéficiaires et aux dépenses de soutien. Pour plus de commodité, les chiffres définitifs relatifs aux engagements des années précédentes et les chiffres actualisés pour 2011 sont inclus.

Cadre financier indicatif pluriannuel révisé: ventilation de l'enveloppe 2012-2013 de l'instrument d'aide de préadhésion en dotations par pays et par volet

Volet	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<i>Pays candidats</i>							
CROATIE							
<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>	49 611 775	45 374 274	45 601 430	39 483 458	39 959 128	39 969 161	19 256 943
<i>Coopération transfrontalière</i>	9 688 225	14 725 726	15 898 570	15 601 136	15 869 158	16 442 542	8 499 192
<i>Développement régional</i>	45 050 000	47 600 000	49 700 000	56 800 000	58 200 000	57 578 127	31 000 000
<i>Développement des ressources humaines</i>	11 377 000	12 700 000	14 200 000	15 700 000	16 000 000	16 040 000	9 000 000
<i>Développement rural</i>	25 500 000	25 600 000	25 800 000	26 000 000	26 500 000	26 151 182	27 700 000
TOTAL	141 227 000	146 000 000	151 200 000	153 584 594	156 528 286	156 181 012	95 456 135³
ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE							
<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>	41 641 613	41 122 001	39 310 500	36 917 068	28 803 410	27 209 161	27 941 228

³ 50 % de la dotation initialement prévue pour 2013 pour les volets I à IV et 100 % de la dotation initialement prévue pour le volet V.

<i>Coopération transfrontalière</i>	4 158 387	4 077 999	4 371 501	4 467 526	5 124 876	5 033 373	5 243 041
<i>Développement régional</i>	7 400 000	12 300 000	20 800 000	29 400 000	39 300 000	41 038 532	51 800 000
<i>Développement des ressources humaines</i>	3 200 000	6 000 000	7 100 000	8 400 000	8 800 000	10 380 000	11 200 000
<i>Développement rural</i>	2 100 000	6 700 000	10 200 000	12 500 000	16 000 000	18 221 815	21 028 000
TOTAL	58 500 000	70 200 000	81 782 001	91 684 594	98 028 286	101 882 881	117 212 269
Volet	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
ISLANDE							
<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>					12 000 000	12 000 000	6 000 000
TOTAL					12 000 000	12 000 000	6 000 000
MONTÉNÉGRO							

<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>	27 490 504	28 112 552	29 832 179⁴	29 838 823	29 843 599	16 346 471	5 238 958
<i>Coopération transfrontalière</i>	3 909 496	4 487 448	4 667 821	3 682 690	4 310 344	4 588 551	4 418 687
<i>Développement régional</i>						8 000 000	15 200 000
<i>Développement des ressources humaines</i>						2 800 000	2 957 077
<i>Développement rural</i>						3 300 000	7 600 000
TOTAL	31 400 000	32 600 000	34 500 000	33 521 513	34 153 943	35 035 022	35 414 722
TURQUIE							
<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>	256 702 720	256 125 297	239 550 810	217 809 826	231 268 023	227 499 161	246 281 891
<i>Coopération transfrontalière</i>	2 097 280	2 874 709	3 049 190	3 090 174	5 131 977	2 174 617	2 218 109

⁴ Comprend des fonds supplémentaires de 1 200 000 EUR recouverts de programmes précédents.

<i>Développement régional</i>	167 500 000	173 800 000	182 700 000	238 100 000	293 400 000	356 836 341	378 000 000
<i>Développement des ressources humaines</i>	50 200 000	52 900 000	55 600 000	63 400 000	77 600 000	83 930 000	96 000 000
<i>Développement rural</i>	20 700 000	53 000 000	85 500 000	131 300 000	172 500 000	189 785 003	213 000 000
TOTAL	497 200 000	538 700 006	566 400 000	653 700 000	779 900 000	860 225 122	935 500 000
<i>Candidats potentiels</i>							
ALBANIE							
<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>	54 318 790	65 237 756⁵	71 360 000	84 200 000⁶	84 301 650	84 290 995	87 446 037
<i>Coopération transfrontalière</i>	6 681 210	8 582 244	9 822 921	9 973 173	10 126 636	10 283 169	10 666 232
TOTAL	61 000 000	73 820 000	81 182 921	94 173 173	94 428 286	94 574 164	98 112 269

⁵ Comprend des fonds supplémentaires de 3 120 000 EUR recouverts de programmes précédents.

⁶ Comprend des fonds supplémentaires de 1 500 000 EUR recouverts de programmes précédents.

BOSNIE-HERZÉGOVINE							
<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>	58 136 394	69 854 783	83 900 000	100 688 099	102 681 861	102 670 995	106 870 228
<i>Coopération transfrontalière</i>	3 963 606	4 945 217	5 207 746	4 696 495	4 746 425	5 197 353	4 942 041
TOTAL	62 100 000	74 800 000	89 107 746	105 384 594	107 428 286	107 868 348	111 812 269

SERBIE							
<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>	181 496 352	179 441 314	182 551 643	186 206 679	190 556 810	190 000 995	203 101 005
<i>Coopération transfrontalière</i>	8 203 648	11 458 686	12 248 357	11 751 753	11 322 790	12 097 244	11 630 694
TOTAL	189 700 000	190 900 000	194 800 000	197 958 432	201 879 600	202 098 239	214 731 699
KOSOVO							
<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>	68 300 000	184 700 000	106 100 000	66 100 000	66 900 000	65 870 995	70 712 269
<i>Coopération transfrontalière</i>	0	0	0	1 200 000	1 800 000	2 929 148	2 987 731
TOTAL	68 300 000	184 700 000	106 100 000	67 300 000	68 700 000	68 800 143	73 700 000

<i>Volet</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>
TOTAL DES PROGRAMMES PAR PAYS							
	<i>1 109 427 000</i>	<i>1 311 720 006</i>	<i>1 305 072 668</i>	<i>1 397 306 900</i>	<i>1 553 046 687</i>	<i>1 638 664 931</i>	<i>1 687 939 363</i>
PROGRAMMES MULTIBÉNÉFICIAIRES							
<i>Aide à la transition et renforcement des institutions</i>	<i>129 571 000⁷</i>	<i>137 736 644⁸</i>	<i>188 867 536⁹</i>	<i>141 706 551¹⁰</i>	<i>186 269 100</i>	<i>176 246 613</i>	<i>177 845 477</i>
<i>Coopération transfrontalière</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 921 679</i>	<i>5 293 313</i>	<i>5 672 378</i>	<i>6 059 026</i>
DÉPENSES DE SOUTIEN							
	<i>44 793 000</i>	<i>51 950 000</i>	<i>47 648 000</i>	<i>47 393 000</i>	<i>52 183 900</i>	<i>55 410 600</i>	<i>84 500 000</i>

⁷ Comprend des fonds supplémentaires de 20 600 000 EUR recouverts de programmes précédents.

⁸ Comprend des fonds supplémentaires de 2 000 000 EUR recouverts de programmes précédents.

⁹ Comprend des fonds supplémentaires de 22 800 000 EUR recouverts de programmes précédents.

¹⁰ Ce montant inclut une réduction de 29 000 000 EUR pour le dispositif de sécurité alimentaire, qui sera reversé en 2011 (14 000 000 EUR), 2012 (6 000 000 EUR) et 2013 (9 000 000 EUR). Les fonds remboursés au cours de ces années seront utilisés pour l'enveloppe destinée à l'Islande. Ce chiffre comprend également des fonds supplémentaires de 2 700 000 EUR recouverts de programmes précédents.

TOTAL GENERAL							
	<i>1 263 200 000</i>	<i>1 501 406 650</i>	<i>1 541 588 204</i>	<i>1 591 328 130</i>	<i>1 796 793 000</i>	<i>1 875 994 522</i>	<i>1 956 343 866</i>

Les chiffres sont exprimés en euros, en prix courants